

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	7
PRÉFACE .....	9
LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS .....	13
SOMMAIRE .....	17
CONTENTS .....	19
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	21
I. LA VARIÉTÉ CRÉATRICE .....	25
II LA MISSION D'INTERPRÉTATION DES JURIDICTIONS D'INTÉGRATION AFRICAINES .....	30
A. – La reconnaissance du pouvoir d'interprétation aux juridictions africaines .....	30
B. – Le cadre statutaire de l'exercice du pouvoir d'interprétation .....	32
1) les garanties statutaires des membres .....	33
2) La diversité des compétences .....	36
a) Les compétences strictement communautaires .....	37
b) Les compétences en matière de droits de l'homme ..	46
III LES MÉTHODES D'INTERPRÉTATION AU SERVICE DE LA MISSION DES JURIDICTIONS AFRICAINES .....	48
A. – La classification des méthodes d'interprétation .....	48
1) La classification doctrinale .....	48
2) La classification retenue des méthodes d'interprétation à la lumière des jurisprudences africaines .....	57
B. – Les enjeux liés au choix des méthodes d'interprétation ...	60

**PARTIE I**  
**DES MÉTHODES D'INTERPRÉTATION AUTONOME**  
**AU SERVICE DE LA CONSTRUCTION**  
**DES ORDRES JURIDIQUES**  
**COMMUNAUTAIRES AFRICAINS**

**TITRE I**  
**LES MÉTHODES LITTÉRALES**  
**EN FAVEUR DE LA SÉCURISATION INCOMPLÈTE**  
**DES ORDRES JURIDIQUES**

CHAPITRE I. – LA GARANTIE DE LA STABILITÉ ET DE LA COHÉRENCE NORMATIVES .....	79
SECTION 1. LA STABILITÉ NORMATIVE PERMISE PAR LE RECOURS À LA MÉTHODE TEXTUELLE .....	80
§ 1. – Une stabilité assurée par l'interprétation présente dans le texte .....	80
A. – Le respect par les juges des limites formelles de leurs compétences .....	80
1) Le texte, fondement d'une déclaration d'incompétence .....	81
2) Le texte, fondement d'une admission de compétence ...	85
B. – La définition stricte des conditions formelles de recevabilité des recours juridictionnels .....	89
1) L'interprétation des délais de recours et des règles relatives à la présentation des requêtes .....	89
2) L'interprétation des règles relatives aux recours préalables .....	92
a) La règle de l'épuisement préalable des voies de recours internes .....	92
b) Les procédures précontentieuses de la fonction publique communautaire .....	100
§ 2. – Une stabilité assurée par l'interprétation déduite du texte .....	103
A. – Les fondements de l'interprétation déductive .....	103

1) Le silence de la disposition .....	103
2) La généralité de la disposition .....	105
B. – La mise en œuvre de la méthode déductive : l'interprétation du silence ou de la généralité .....	106
1) L'interprétation positive du silence ou de la généralité .....	106
2) L'interprétation négative du silence ou de la généralité .....	111
SECTION 2. LA COHÉRENCE NORMATIVE FAVORISÉE PAR LA MÉTHODE INTERTEXTUELLE. ....	116
§ 1. – L'étendue des références de l'interprétation intertextuelle .....	116
A. – La mise en cohérence de la disposition avec un texte de l'ordre juridique communautaire .....	117
1) La référence à des dispositions contenues dans le même instrument communautaire .....	117
2) La référence à des dispositions contenues dans d'autres instruments communautaires .....	120
B. – La mise en cohérence de la disposition avec un texte extérieur à l'ordre juridique communautaire ....	123
§ 2. – La double utilité de la méthode intertextuelle .....	127
A. – La fonction explicative de la méthode intertextuelle .....	127
B. – Une fonction réductrice des incohérences entre normes communautaires .....	130
CONCLUSION DU CHAPITRE I .....	135
CHAPITRE II. – LES LIMITES DES MÉTHODES LITTÉRALES POUR GARANTIR LA SÉCURISATION DES ORDRES JURIDIQUES .....	137
SECTION 1. L'INSUFFISANTE ADÉQUATION ENTRE LA LETTRE ET LA FINALITÉ DES DISPOSITIONS INTERPRÉTÉES. ....	138
§ 1. – L'interprétation restrictive des conditions d'accès au juge et aux mesures provisoires .....	138
A. – L'interprétation littérale des conditions d'accès aux juges .....	139
1) Une autolimitation dans l'exercice du pouvoir juridictionnel .....	139
2) Les limites de l'interprétation littérale des délais de recours .....	143

B. – L'interprétation des conditions d'attribution de mesures provisoires par les juridictions de tradition civiliste .....	147
1) Une qualification rigoureusement subjective du risque de préjudice irréparable .....	148
2) La preuve du risque d'un préjudice irréparable appréciée de manière stricte .....	152
§ 2. – Le nécessaire revirement de la jurisprudence de la CCJA relative aux mesures d'exécution .....	155
A. – L'interprétation de l'article 32 de l'AUPSRVE relatif aux mesures de défense à exécution provisoire .....	155
1) L'interprétation excessivement littérale de l'article 32 de l'AUPSRVE .....	156
2) Une interprétation au détriment de la sécurité des entreprises .....	159
B. – L'interprétation de l'article 30 de l'AUPSRVE relatif à l'immunité d'exécution des personnes morales de droit public et des entreprises publiques .....	160
1) La détermination jurisprudentielle de la portée absolue de l'immunité d'exécution en droit OHADA .....	161
2) Les implications négatives de l'interprétation littérale de l'article 30 de l'AUPSRVE .....	163
SECTION 2. L'UTILISATION MOINS PÉDAGOGIQUE DE LA MÉTHODE INTERTEXTUELLE .....	165
§ 1. – L'élargissement des bases de l'interprétation intertextuelle .....	166
A. – Un élargissement partiellement justifié .....	166
1) Le recours justifié à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples .....	166
2) Le recours moins justifié aux autres instruments juridiques extérieurs à l'ordre communautaire .....	167
B. – Un élargissement pouvant compromettre la sécurité des ordres juridiques communautaires .....	169
§ 2. – L'encadrement souhaitable des bases de l'interprétation intertextuelle .....	172
A. – L'encadrement du recours aux instruments de protection des droits de l'homme .....	173
1) Le risque d'une efficacité relative en raison de la surabondance des textes de référence .....	173

2) La nécessité d'un catalogue de droits de l'homme propre à l'ordre juridique communautaire .....	175
B. – L'utilisation constructive des règles de droit externe dans l'ordre juridique communautaire .....	176
1) L'utilisation du droit international .....	177
2) L'utilisation du droit national .....	179
CONCLUSION DU CHAPITRE II .....	181
CONCLUSION DU TITRE I .....	183

## **TITRE II**

### **LES MÉTHODES DYNAMIQUES**

### **EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT**

### **DES ORDRES JURIDIQUES**

CHAPITRE I. – LA CONTRIBUTION DE LA MÉTHODE SYSTÉMIQUE À LA STRUCTURATION DES ORDRES JURIDIQUES .....	191
SECTION 1. LES FONDEMENTS DE L'INTERPRÉTATION SYSTÉMIQUE .....	192
§ 1. – Les fondements issus de l'ordre normatif .....	192
A. – La hiérarchisation des normes .....	193
B. – La structuration des objectifs communautaires .....	196
§ 2. – Les fondements issus du cadre institutionnel .....	198
A. – Les rapports entre l'organisation et les États membres ....	199
B. – Les rapports entre institutions communautaires .....	201
SECTION 2. LES EFFETS DE L'INTERPRÉTATION SYSTÉMIQUE .....	203
§ 1. – La consécration ou la confirmation de principes d'articulation des ordres juridiques communautaires et nationaux .....	203
A. – Le principe de primauté du droit communautaire .....	204
1) La confirmation explicite du principe de primauté au sein de l'UEMOA, de l'OHADA et de la CEMAC .....	204
2) La consécration implicite du principe de primauté dans les organisations de la CEA, de la CEDEAO et de la SADC .....	209
B. – Le principe d'applicabilité directe .....	212

- 1) La reconnaissance du principe d'applicabilité directe en droit OHADA ..... 212
- 2) L'applicabilité directe dans les organisations africaines d'intégration économique ..... 213
- § 2. – La précision de l'organisation institutionnelle et la répartition des compétences communautaires ..... 216
  - A. – La qualification systémique des organes communautaires non désignés comme tels par les traités ..... 217
    - 1) L'identification des organes communautaires ..... 217
    - 2) L'indépendance des organes communautaires ..... 220
  - B. – La méthode systémique au service de la sauvegarde de la répartition des compétences ..... 222
    - 1) La consécration du principe d'attribution des compétences ..... 223
    - 2) La définition de la nature et de l'étendue des compétences communautaires ..... 226
- CONCLUSION DU CHAPITRE I ..... 231
- CHAPITRE II. – LA CONTRIBUTION DES MÉTHODES FINALISTES ET EFFECTIVES À LA GARANTIE DES DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX ..... 233
- SECTION 1. LA MISE EN ŒUVRE DES MÉTHODES FINALISTES ET EFFECTIVES ..... 234
- § 1. – Les méthodes d'interprétation finalistes ..... 234
  - A. – La prise en considération des objectifs des traités : la méthode téléologique ..... 235
    - 1) Le rattachement de la disposition à interpréter aux objectifs du marché commun ..... 235
    - 2) Le rattachement de la disposition aux objectifs de politiques complémentaires au Marché commun ..... 238
  - B. – La prise en considération de l'objectif spécifique d'une disposition communautaire : la méthode fonctionnelle ..... 239
    - 1 – Le rattachement à l'objet de la disposition à interpréter ..... 240
    - 2 – La définition parfois incertaine de l'objet de la disposition à interpréter ..... 243
- § 2. – Les méthodes d'interprétation effectives ..... 245
  - A. – L'assise ambivalente de l'appréciation des effets de l'interprétation ..... 245

1) L'assise fonctionnelle de la méthode dite de « l'effet utile » .....	246
2) L'assise téléologique ou systémique de la méthode dite de « l'effet nécessaire » .....	249
B. – Les enjeux des méthodes effectives .....	251
1) La mise en valeur de la disposition dans le cadre de la méthode dite de l'effet utile .....	251
2) La mise en valeur de règles et principes fondamentaux dans le cadre de la méthode dite de l'effet nécessaire .....	253
SECTION 2. LES CONSÉQUENCES DES MÉTHODES FINALISTES ET EFFECTIVES .....	256
§ 1. – Le renforcement de la protection des droits et libertés fondamentaux .....	256
A. – Le droit à la protection juridictionnelle effective .....	257
1) Le droit au juge de l'intégration .....	257
a) L'interprétation restrictive de l'immunité de juridiction des institutions communautaires .....	257
b) L'extension de la catégorie des actes communautaires susceptibles de recours dans l'UEMOA .....	259
c) L'autonomisation du recours en indemnité par rapport au recours en annulation .....	262
2) Le droit au juge des droits de l'homme .....	266
a) L'extension des compétences des juridictions anglophones en matière de droits de l'homme .....	266
b) L'assouplissement de l'exigence de l'épuisement des voies de recours internes .....	269
B. – La sauvegarde substantielle des droits et libertés fondamentaux .....	271
1) La sauvegarde des libertés fondamentales du Marché commun .....	271
2) La protection des droits de l'homme .....	273
a) La sauvegarde des droits relatifs à la protection de la dignité humaine et des libertés publiques .....	273
b) La condamnation au paiement de dommages-intérêts en réparation des violations des droits de l'homme .....	276
§ 2. – L'utilisation parfois discutable des méthodes finalistes et effectives .....	278

A. – Le dépassement des limites du transfert des compétences .....	279
1) La compétence implicite douteuse des juges anglophones à contrôler la violation des droits de l'homme .....	279
2) L'improbable compétence de la Cour de justice de l'UEMOA dans les affaires <i>Eugène Yai</i> et <i>El Hadji Abdou SAKHO</i> .....	282
B. – L'opposition des États aux méthodes finalistes et effectives d'interprétation du droit communautaire .....	285
CONCLUSION DU CHAPITRE II .....	291

## CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

### PARTIE II

#### DES MÉTHODES D'INTERPRÉTATION DÉRIVÉE AU SERVICE DE LA LÉGITIMATION DE L'OFFICE DES JUGES COMMUNAUTAIRES AFRICAINS

### TITRE I

#### L'AFFIRMATION DE L'OFFICE DES JUGES

CHAPITRE I. – LE RECOURS AUX MÉTHODES D'INTERPRÉTATION DÉRIVÉE DANS UNE DOUBLE PERSPECTIVE FONCTIONNELLE .....	305
SECTION 1. LA FONCTION NORMATIVE DE LA MÉTHODE COMPARATIVE .....	306
§ 1. – Le recours à la méthode comparative commandé par la nécessité de trouver une solution au litige .....	307
A. – Le juge à la recherche d'une règle ou d'un principe communautaire .....	307
1) La méthode comparative au service de la consécration de principes essentiels .....	307
2) La méthode comparative au service de la consécration de règles essentielles .....	311
B. – Le juge à la recherche de l'interprétation d'une notion .....	315

1) La précision de notions utilisées par le droit communautaire .....	315
2) La définition de notions absentes des textes communautaires .....	318
§ 2. – L'adoption d'une interprétation conforme à la structure et aux objectifs des ordres juridiques communautaires .....	320
A. – L'admission de la conformité de la solution envisagée .....	321
B. – Le rejet de la solution envisagée pour défaut de conformité .....	323
SECTION 2. LA FONCTION CONFORTATIVE DES MÉTHODES COMPARATIVE ET DU PRÉCÉDENT .....	327
§ 1. – L'effet confortatif des méthodes d'interprétation dérivée dans le strict cadre du litige .....	327
A. – Le recours au précédent ou au droit comparé comme élément de preuve .....	328
1) Les méthodes dérivées, moyen de conviction du juge ...	328
2) Les méthodes dérivées au service de la motivation de la décision .....	330
B. – L'intensité variable de la force probante de la jurisprudence .....	332
1) La force probante tenant à l'auteur de la décision de référence .....	332
a) La force probante tenant à la division de la Cour ayant rendu la décision .....	332
b) La force probante tenant à la formation contentieuse ..	336
2) La force probante tenant à la nature de la décision de référence .....	337
§ 2. – L'effet confortatif de la méthode du précédent au-delà du strict cadre du litige .....	340
A. – La contribution de la méthode du précédent à la promotion de la jurisprudence comme source de droit .....	340
1) L'inscription de l'interprétation dans une ligne jurisprudentielle constante .....	341
2) L'évitement de revirements jurisprudentiels spectaculaires .....	342
B. – L'effectivité des jurisprudences africaines comme source de droit .....	347

1) Le recours fréquent des Cours de tradition anglo-saxonne à la méthode du précédent .....	347
2) Le recours moins fréquent des Cours de tradition civiliste à la méthode du précédent .....	349
CONCLUSION DU CHAPITRE I .....	357
CHAPITRE II. – LA MISE EN ŒUVRE DES MÉTHODES D'INTERPRÉTATION DÉRIVÉE .....	359
SECTION 1. LE CHOIX DIVERSIFIÉ DE LA JURISPRUDENCE DE RÉFÉRENCE DANS L'APPLICATION DE LA MÉTHODE COMPARATIVE .....	360
§ 1. – Le recours à une solution jurisprudentielle internationale .....	360
A. – Le recours privilégié à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne .....	360
B. – L'utilisation différenciée de la jurisprudence des autres juridictions internationales .....	363
§ 2. – Le recours à une solution de droit national .....	366
A. – Le recours aux droits des États membres .....	367
1) Le recours aux principes de droit communs aux États membres .....	367
2) Le recours au droit d'un seul État membre .....	372
B. – Le recours au droit d'un État tiers .....	375
SECTION 2. LA RÉCEPTION CONDITIONNÉE DE L'ARGUMENT JURISPRUDENTIEL .....	378
§ 1. – La confrontation préalable du cadre interprétatif .....	379
A. – La mobilisation du raisonnement par analogie .....	379
1) La confrontation des éléments factuels et normatifs .....	379
a) La comparaison des éléments factuels .....	380
b) La comparaison des énoncés normatifs .....	382
2) La confrontation des contextes systémiques dans le cadre de la méthode comparative .....	383
B. – L'adoption consécutive du choix interprétatif .....	384
1) L'approbation de l'interprétation de référence .....	385
2) La désapprobation de l'interprétation de référence .....	386
§ 2. – La manifestation de l'argument jurisprudentiel dans les arrêts .....	390

A. – Un emprunt interprétatif formalisé .....	391
1) Le référencement explicite des décisions judiciaires de référence .....	391
2) L'utilité du référencement des décisions .....	392
B. – Un emprunt interprétatif non formalisé .....	394
1) L'emprunt interprétatif avoué, mais non référencé .....	394
2) L'emprunt interprétatif implicite .....	396
CONCLUSION DU CHAPITRE II .....	399
CONCLUSION DU TITRE I .....	401

## TITRE II

### LA CONSOLIDATION DE L'OFFICE DES JUGES

CHAPITRE I. – L'UTILISATION PERFECTIBLE DES MÉTHODES DÉRIVÉES .....	405
SECTION 1. LES DÉRIVES DU REGARD COMPARATISTE DES JURIDICTIONS D'INTÉGRATION AFRICAINES .....	406
§ 1. – Le mimétisme interprétatif des Cours africaines .....	406
A. – La réception mécanique de certaines solutions jurisprudentielles .....	406
1) La reprise en l'état de décisions étrangères .....	407
a) L'interprétation des règles relatives au droit de l'intégration .....	407
b) L'interprétation des règles relatives aux droits de l'homme .....	414
2) La reprise en l'état des précédents judiciaires .....	420
B. – Les conséquences préjudiciables de la réception mécanique des décisions .....	422
1) L'affaiblissement de la protection juridictionnelle des justiciables .....	422
2) Le risque d'entraver les processus d'intégration .....	425
§ 2. – Un mimétisme interprétatif favorisé par la faiblesse de la motivation .....	427
A. – La motivation des décisions, une exigence inhérente aux ordres juridiques communautaires .....	427
1) L'obligation de motivation en droit communautaire africain .....	428

- 2) L'intérêt de la motivation des actes juridictionnels ..... 429
- B. – L'insuffisante motivation de l'interprétation dérivée ..... 431
  - 1) La restriction de la motivation au dispositif de la décision de référence ..... 432
  - 2) L'usage de formules stéréotypées ..... 434
- SECTION 2. LE NÉCESSAIRE RÉAJUSTEMENT DE L'APPROCHE DES MÉTHODES DÉRIVÉES ..... 437
  - § 1. – Les exigences de la méthode comparative ..... 437
    - A. – L'appréhension de la jurisprudence étrangère ..... 438
      - 1) La connaissance du système juridique étranger ..... 438
      - 2) La compréhension de la décision étrangère convoitée .... 440
    - B. – La définition des rapports avec l'affaire en cours ..... 443
      - 1) L'identification d'une similitude ..... 443
      - 2) L'évaluation de la solution étrangère convoitée à l'aune du contexte de l'intégration africaine ..... 445
  - § 2. – Les exigences méthodologiques de la méthode du précédent ..... 448
    - A. – L'identification du précédent significatif ..... 448
    - B. – L'application du précédent ..... 451
- CONCLUSION DU CHAPITRE I ..... 455
- CHAPITRE II. – L'EXPLOITATION DE LA MÉTHODE COMPARATIVE AU SERVICE D'UN DIALOGUE INTERAFRICAIN DES JUGES ..... 457
  - SECTION 1. LA NÉCESSITÉ DU DIALOGUE INTERAFRICAIN AU REGARD DE L'ENCHEVÊTREMENT DES SYSTÈMES D'INTÉGRATION ..... 459
    - § 1. – La concurrence inter-systémique ..... 459
      - A. – La concurrence territoriale ..... 459
      - B. – La concurrence matérielle ..... 462
        - 1) La similarité des objectifs et des domaines d'intervention des organisations régionales ..... 462
        - 2) Les divergences avérées des normes communautaires .... 465
    - § 2. – L'atteinte au fonctionnement des juridictions communautaires ..... 470
      - A. – Les conflits entre juridictions ..... 470
        - 1) Les conflits de compétences ..... 470
        - 2) Les conflits d'interprétation ..... 476

B. – Le désarroi des acteurs de l'intégration .....	480
1) Le désarroi des juges nationaux chargés d'assurer le respect du droit communautaire .....	480
2) Le désarroi des justiciables assujettis au respect du droit communautaire .....	483
SECTION 2. LES MODALITÉS DU DIALOGUE INTERAFRICAIN AU SERVICE DE LA LÉGITIMATION DE L'OFFICE DES JUGES .....	486
§ 1. – Les conditions d'émergence du dialogue .....	486
A. – L'accès aux jurisprudences africaines .....	486
1) La publication des décisions judiciaires .....	487
2) La nécessaire traduction des décisions judiciaires .....	489
B. – L'instauration d'échanges institutionnels entre juridictions .....	491
1) Le développement d'un dialogue direct entre institutions juridictionnelles .....	491
2) La formation continue des juges sur le droit comparé des intégrations africaines .....	493
§ 2. – La concrétisation du dialogue interafricain .....	495
A. – Les moyens jurisprudentiels du dialogue .....	495
1) La mobilisation réciproque des jurisprudences africaines .....	495
2) La reconnaissance mutuelle d'une protection équivalente des jurisprudences africaines .....	498
B. – La prévention des divergences d'interprétation .....	502
CONCLUSION DU CHAPITRE II .....	509
CONCLUSION DU TITRE II .....	511

## CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

### CONCLUSION GÉNÉRALE

LISTE DES ANNEXES .....	523
BIBLIOGRAPHIE .....	607
INDEX THÉMATIQUE .....	663